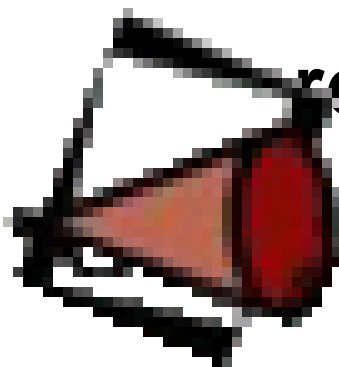


<https://www.pressegauche.org/16e-bilan-annuel-des-directeurs-de-la-protection-de-la-jeunesse-Il-faut-en>



**16e bilan annuel des  
directeurs de la protection de  
la jeunesse - Il faut en faire  
davantage dès maintenant,  
réité**

Date de mise en ligne : mardi 1er octobre 2019



- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**QUÉBEC, le 1er oct. 2019 - « Les plus récentes statistiques annuelles concernant le nombre de signalements faits auprès de l'ensemble des directions de la protection de la jeunesse (DPJ) confirment encore une fois que la situation globale se détériore. Jusqu'à maintenant, les mesures annoncées en juillet dernier par le ministre Carmant ne permettent pas d'endiguer la pression sans cesse croissante qui afflige le réseau de la DPJ, de la réception des signalements jusqu'à la fin des interventions. »**

C'est ainsi qu'a réagi aujourd'hui Stephen Léger, vice-président de l'APTS, alors qu'il livrait à Québec les commentaires de son organisation concernant le 16e bilan annuel des directeurs de la DPJ, rendu public la semaine dernière. Couvrant une période d'un an, se terminant un mois avant l'événement de Granby, ce bilan fait état d'une hausse de 10 % des signalements traités par rapport à l'an dernier à l'échelle provinciale (105 644 contre 96 014) et d'une hausse de 7 % des signalements retenus (38 945 contre 41 530).

En ce qui concerne la baisse estivale du nombre de signalements, prétendument attribuable aux 47 M \$ annoncés l'été dernier, il importe de relativiser les choses pour trois raisons, prévient Stephen Léger. Primo, le nombre de signalements diminue toujours en été. Secundo, de telles diminutions sont souvent le résultat du travail intensif d'équipes de travail temporaires afin de faire diminuer la pression (c'est notamment le cas en Estrie). Tertio, lesdits investissements sont encore trop récents pour avoir produit de tels effets... si jamais ils les produisent.

Pour l'heure, explique le vice-président, cet argent permet essentiellement de transformer des postes à statut précaire en postes permanents (un processus qui n'est pas terminé). « Une bonne nouvelle pour les titulaires de ces postes, convient Stephen Léger, mais c'est loin de suffire. Il n'y a pas beaucoup plus de bras pour faire le travail sur le terrain, déplore-t-il, et voilà que ce bilan nous apprend que la charge de travail continue d'augmenter. Il faudra donc que Québec en fasse davantage pour juguler le problème, une lecture que font certains directeurs de la protection de la jeunesse. »

L'APTS déplore également le fait que les changements apportés visent prioritairement une réduction des listes d'attente. « Pendant ce temps, rappelle Stephen Léger, les intervenant-e-s doivent composer avec une charge de travail excessive alors qu'il leur faut gérer des situations difficiles et souvent très délicates. Une véritable amélioration doit passer par l'élimination de cette surcharge, une meilleure organisation du travail, des mesures pour retenir et attirer le personnel ainsi que l'élimination de la violence faite aux intervenant-e-s. »

L'APTS a déjà fait savoir qu'un total de 270 millions \$ seront nécessaires pour répondre à l'ensemble de ces besoins. Les services se sont systématiquement désagrégés au fil des ans sous l'effet des compressions budgétaires et du sous-investissement, et ce, tant en première ligne que dans les centres jeunesse. « L'édifice est sérieusement délabré, déplore Stephen Léger. Dans ces conditions, je vois mal comment les directeurs de la protection de la jeunesse pourront relever le défi qu'ils se sont donné d'infléchir la tendance et d'offrir un monde meilleur à nos enfants. Sans investissements supplémentaires conséquents, ça reste un voeu pieux. »

Rappelons que la présidente de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, Régine Laurent, a récemment souligné que la commission n'hésiterait pas à produire des recommandations préliminaires si des solutions évidentes apparaissaient en cours de route. Pour l'APTS, ce 16e bilan des directeurs de la protection de la jeunesse et les limites apparentes des investissements annoncés en juillet dernier imposent une solution évidente : investir davantage tout de suite. « Ne pas le faire, prévient Stephen Léger, équivaut à " tabletter " les enfants du Québec, pour reprendre la crainte récemment exprimée par madame Laurent. Personne ne

veut d'un autre Granby. »

Tout n'est pas sombre cependant, souligne le vice-président. L'événement survenu en Estrie a contribué à ouvrir des yeux et à améliorer les canaux de communication. « Un dialogue que nous n'avions pas eu depuis longtemps entre employeur et syndicat s'installe à plusieurs endroits, se réjouit Stephen Léger. La communication, la collaboration et la transmission d'informations sont essentielles à la protection des enfants. Leur absence est souvent montrée du doigt dans les DPJ. Tant mieux si un changement culture s'opère à cet égard, le mérite en revient au ministre Carmant », de conclure le vice-président de l'APTS.